

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton d'Attignat
Commune de MONTRACOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

Séance du 18 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés
15	12	2	14

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 juin 2025

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Aurélie CAVALLERO, Annie CHARTREZ, Bénédicte JOURDIN, Sophie JACOB-GAUTHERET, Patricia CHAMBARD
MM. Frédéric REFOUVELET, David LAFONT, Martial CHEVALIER, Loïck YONNET, Christophe JOLY, Morgan MERLE

Absents/excusés : Laurent CLAUS, Christophe SUBTIL (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE), Corinne AGIUS (donne pouvoir à Loïck YONNET)

A été élue secrétaire : Madame CHAMBARD Patricia

Objet : RELAIS PETITE ENFANCE – Convention de financement à signer avec les communes de Montracol, Montcet, Polliat et Vandeins

Contexte

Monsieur le Maire rappelle que le relais petite enfance créé en 2019 a été conçu comme un service itinérant et qu'il fait l'objet depuis 2019 d'une convention de partenariat avec les communes de Vandeins, Polliat et Montracol pour fixer les règles de son fonctionnement et de son financement.

VU le contrat de DSP signé avec ALFA 3A portant sur la gestion et l'exploitation du multi-accueil, de l'accueil de loisirs sans hébergement et du relais petite enfance pour une durée de 5 années prenant effet au 1er janvier 2025,

VU l'avenant n° 1 au contrat précité acceptant d'intégrer la commune de Montcet dans le dispositif du RPE itinérant de Polliat,

Il propose de signer une convention de financement entre les 4 communes concernées par ce service et donne lecture du projet de ladite convention d'une durée de 5 ans.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention susvisée à signer entre les communes de Polliat, Montracol, Montcet et Vandeins pour la période 2025-2029,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
David LAFONT

